



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire dédié à la prévention des arboviroses (Chikungunya, dengue, Zika) transmises par les moustiques tigres

Surveillance et lutte antivectorielle en région Grand Est

15 mai 2025 – Benjamin VIN

Sommaire

— Contexte

- Présence du moustique tigre en France métropolitaine et en région Grand Est.

— Prévention et lutte

- Le cadre réglementaire,
- La surveillance et la lutte anti-vectorielle (LAV) en région Grand Est.



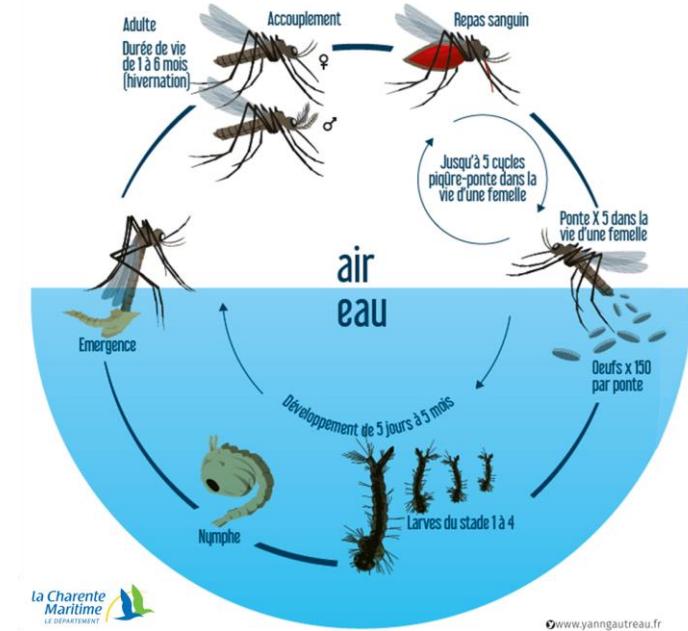
Contexte

— Le moustique tigre – *Aedes albopictus*

- *Aedes albopictus* est un moustique vecteur de trois maladies que sont la Dengue, le Chikungunya et la maladie à virus Zika,
- Originaire d'Asie du Sud-est, il a été introduit en Europe par l'intermédiaire du transport de marchandises. L'importation de pneus usagés et plus accessoirement, de plantes, sont les causes principales identifiées de son introduction,
- **Il est particulièrement nuisible.** Ses piqûres sont douloureuses et interviennent principalement à l'extérieur des habitations et pendant la journée,
- **Le moustique tigre se déplace peu et vit dans un rayon de 150 mètres environ.** Le moustique tigre qui vous pique est donc né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.



Contexte



Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



2004

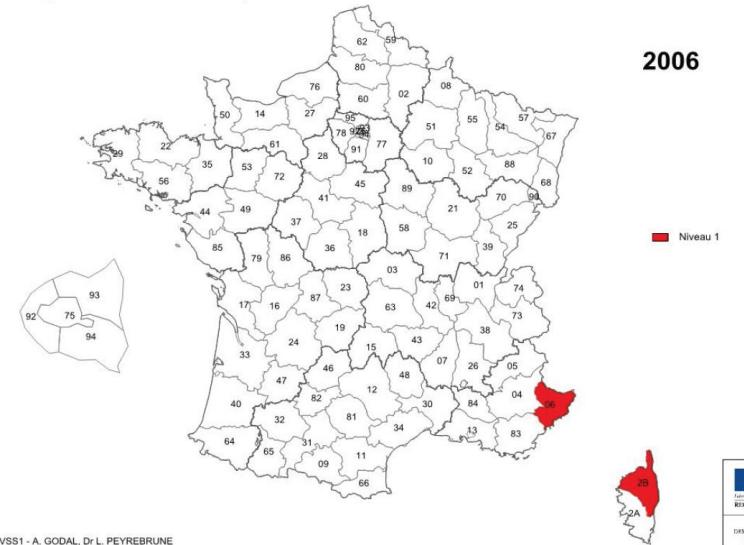
La première détection du moustique tigre a eu lieu en France en 2004 à Menton.

En France, l'implantation du moustique tigre sur une commune entraîne le classement du département dans lequel se situe cette commune, en département colonisé.



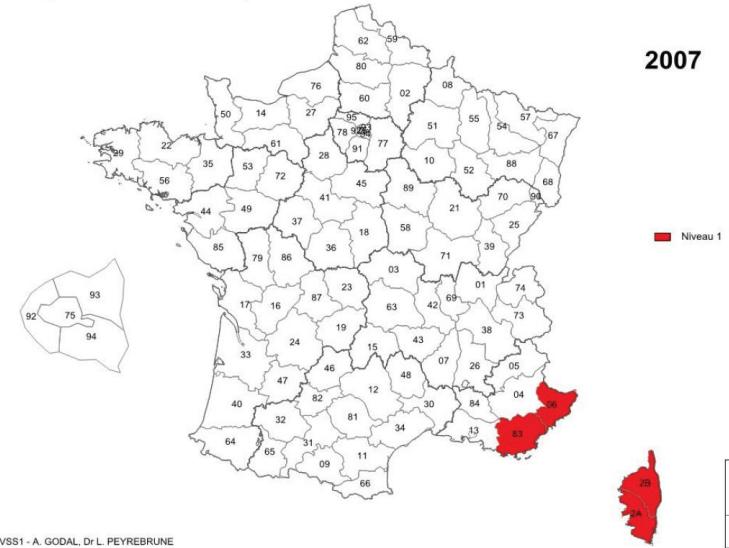
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



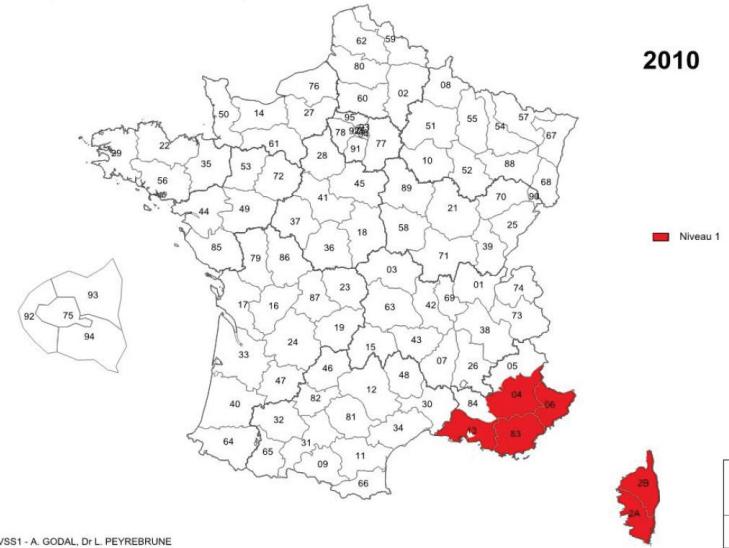
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



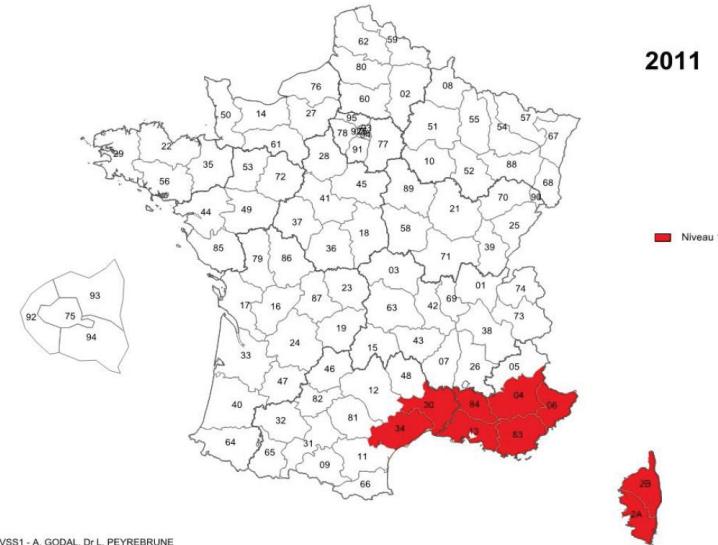
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



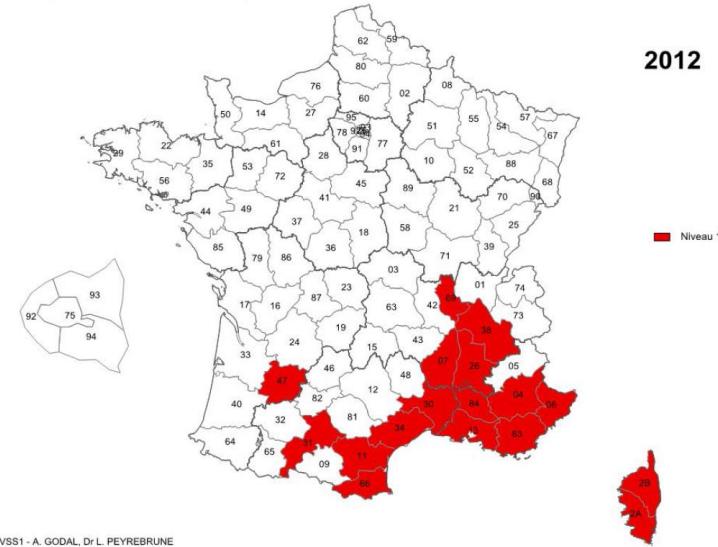
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



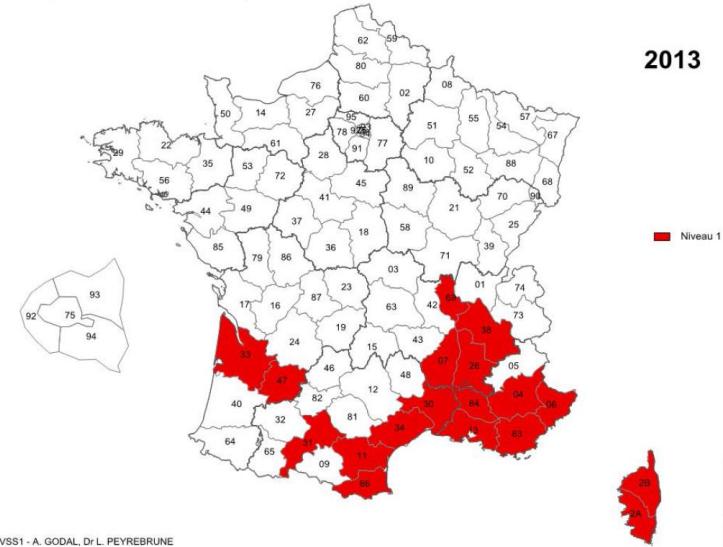
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



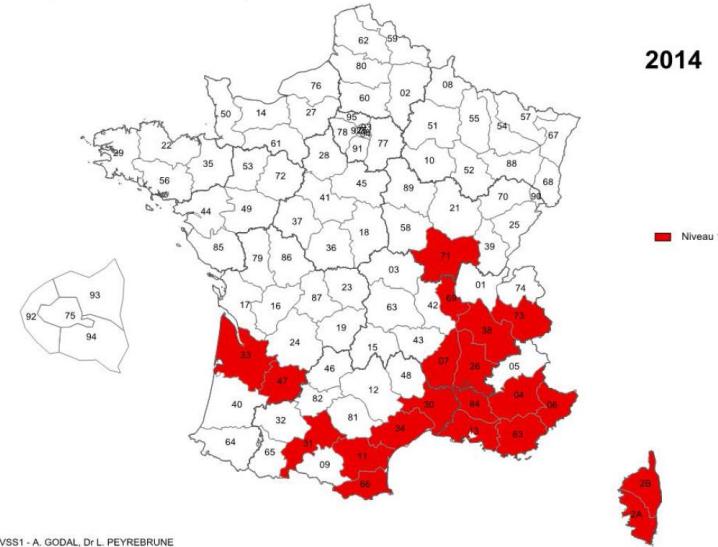
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



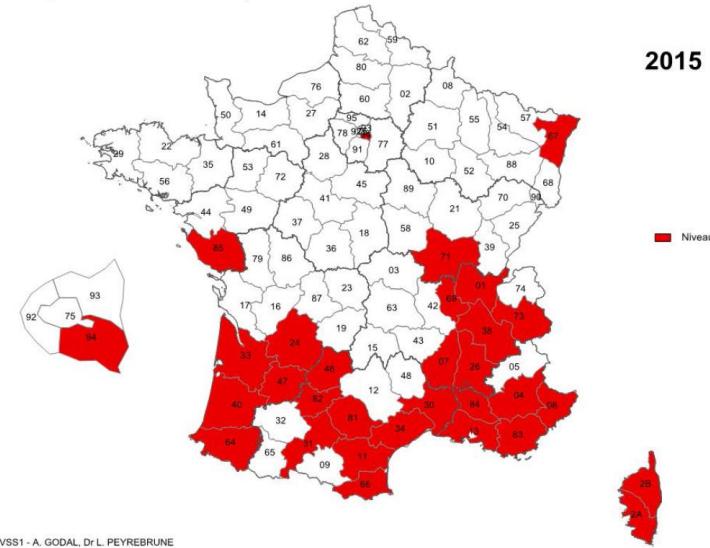
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



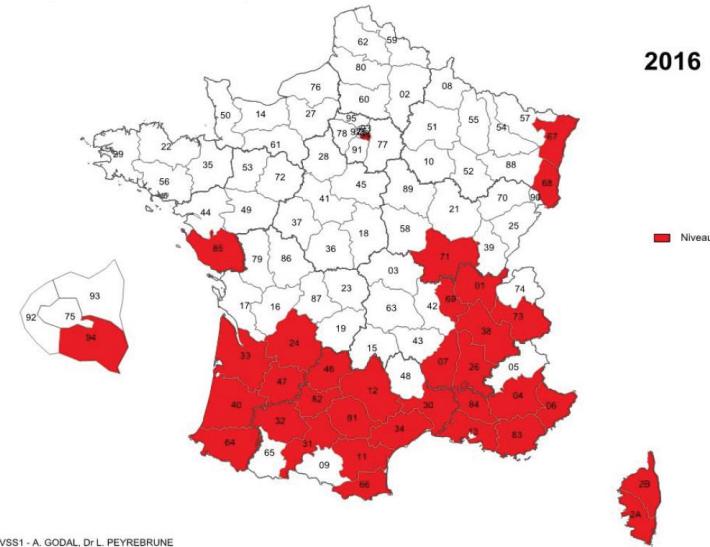
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine

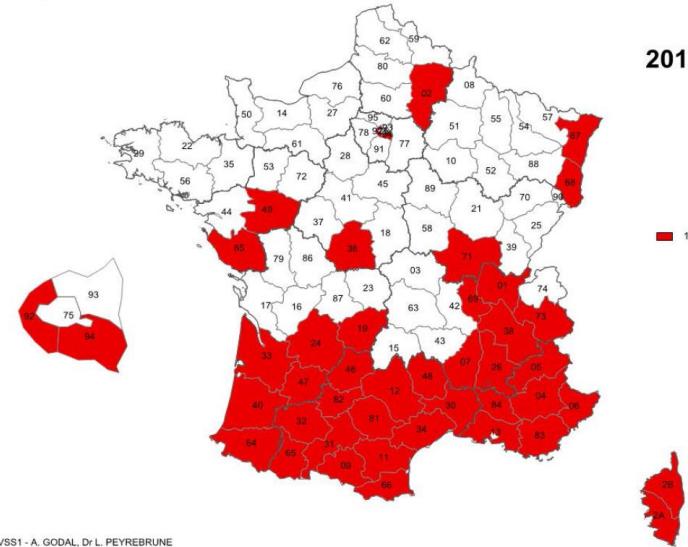


Le moustique tigre s'est ensuite implanté dans le département du **Haut-Rhin** en 2016.



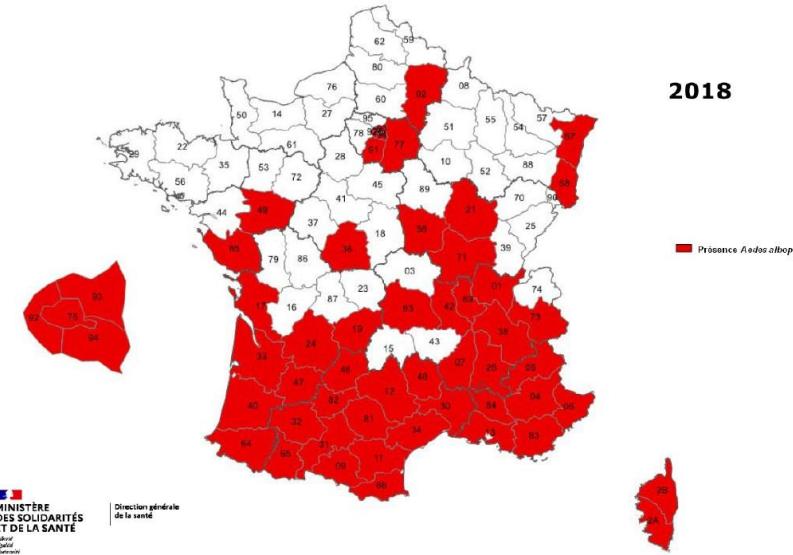
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



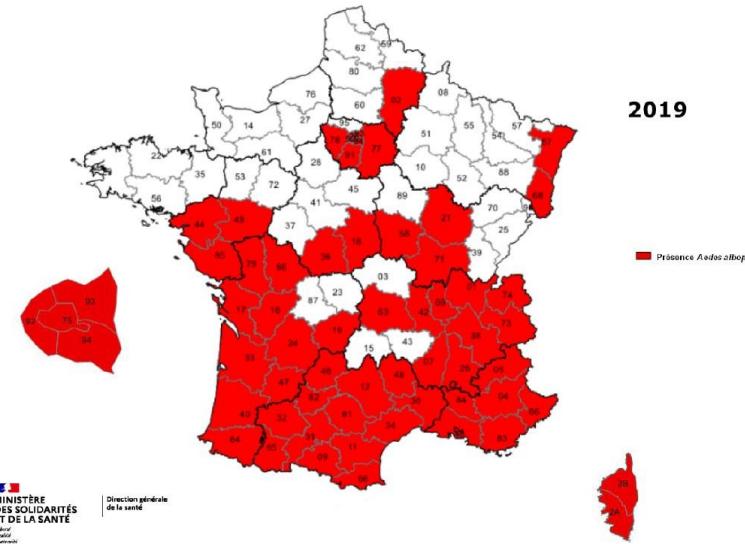
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



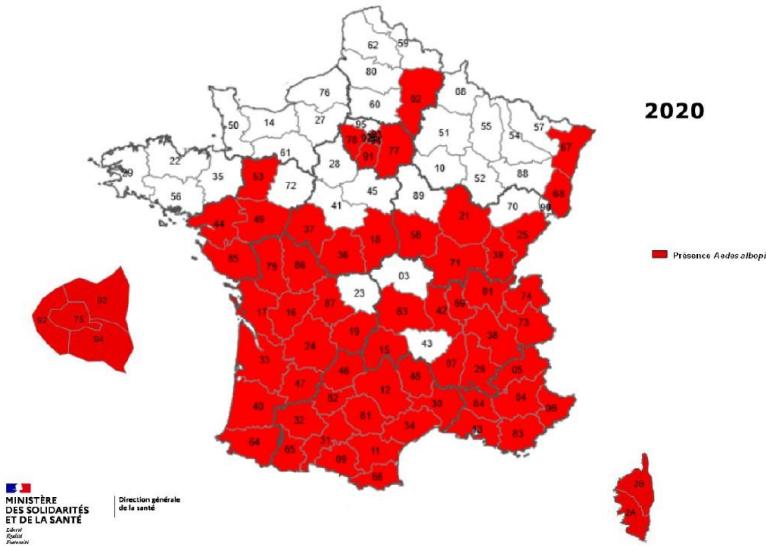
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



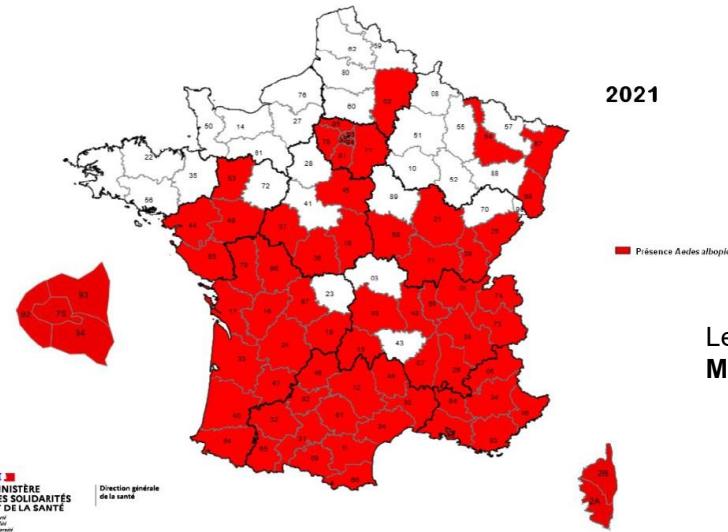
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



Contexte

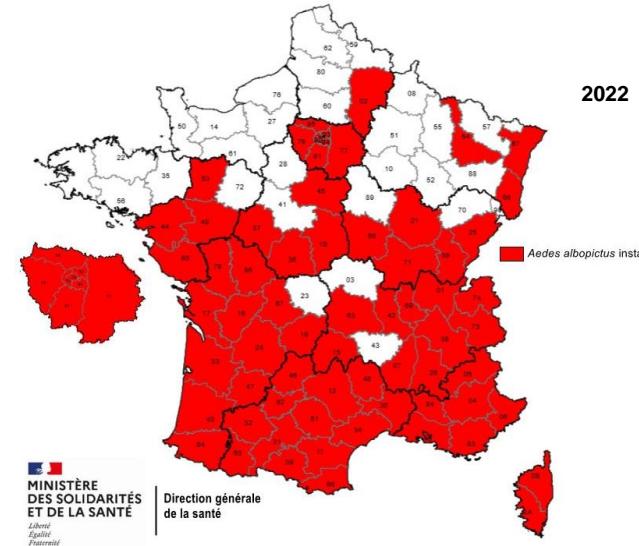
Départements colonisés en France métropolitaine



Le moustique tigre s'est implanté en Meurthe-et-Moselle en 2021.

Contexte

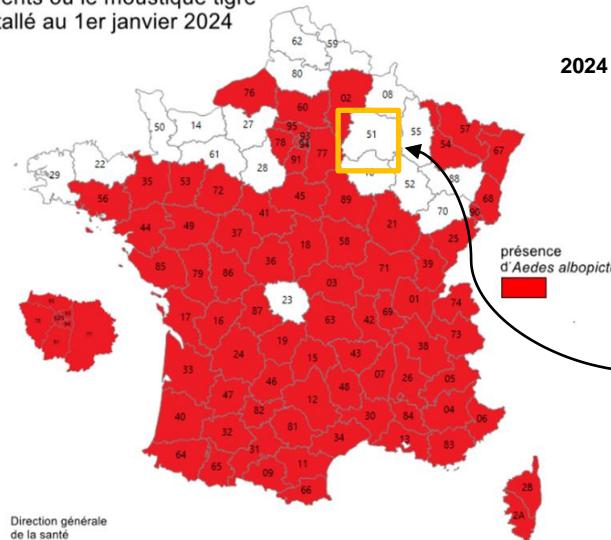
— Départements colonisés en France métropolitaine



Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine

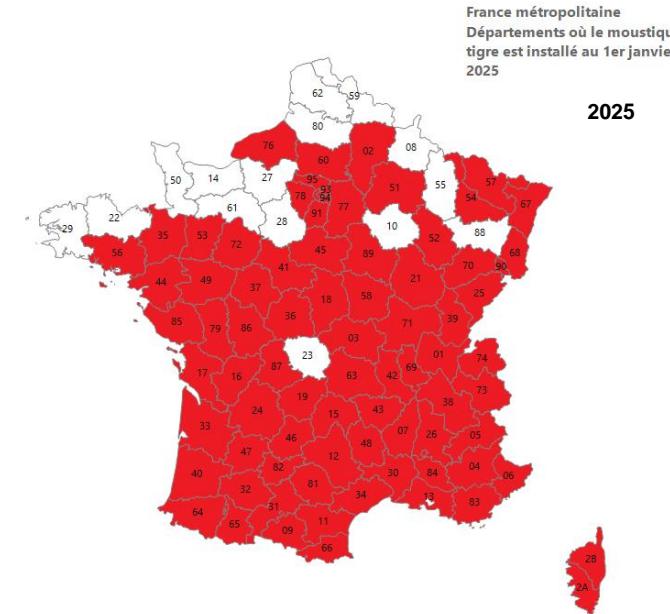
France Métropolitaine
Départements où le moustique tigre
est installé au 1er janvier 2024



Il est implanté dans le département de
la Moselle (57) depuis fin 2023 et
dans la Marne (51) depuis 2024.

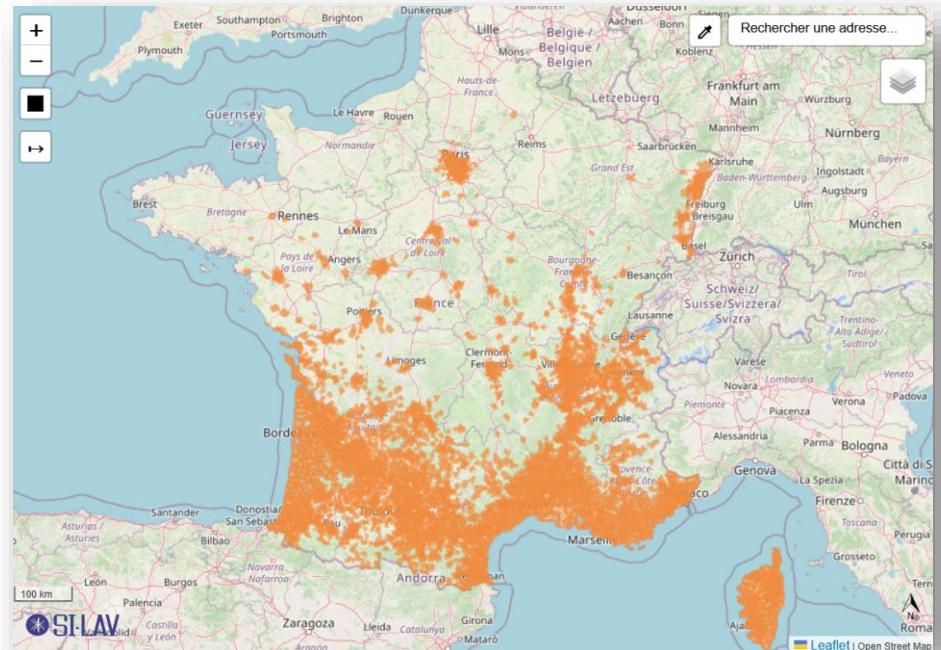
Contexte

Départements colonisés en France métropolitaine



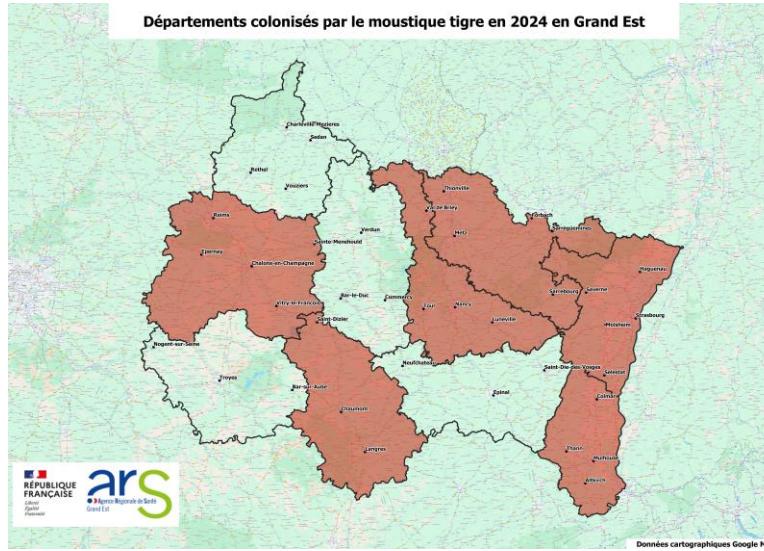
Contexte

— Communes colonisées en France métropolitaine

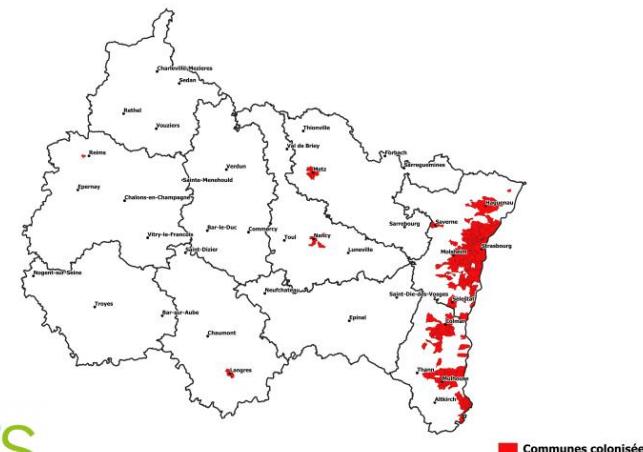


Contexte

Départements et communes colonisées en Grand Est au 1^{er} janvier 2025



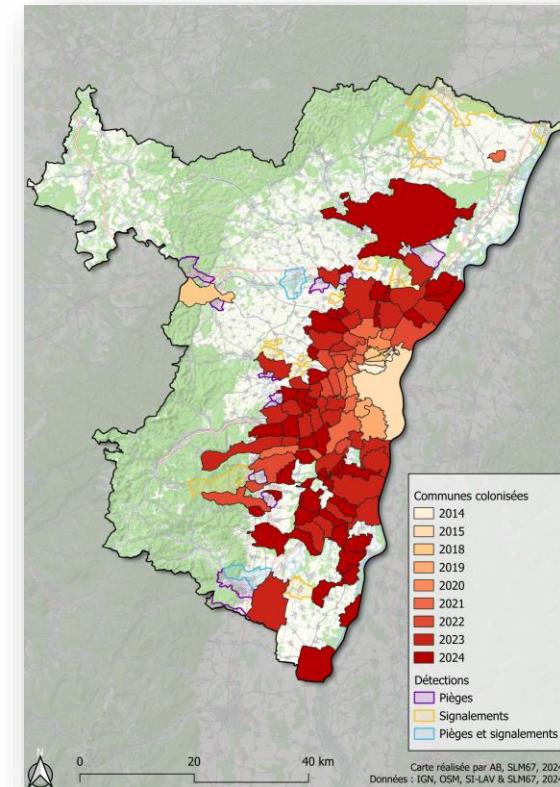
Communes colonisées par le moustique tigre en 2024 en Grand Est



Contexte

— Communes colonisées dans le Bas-Rhin (67)

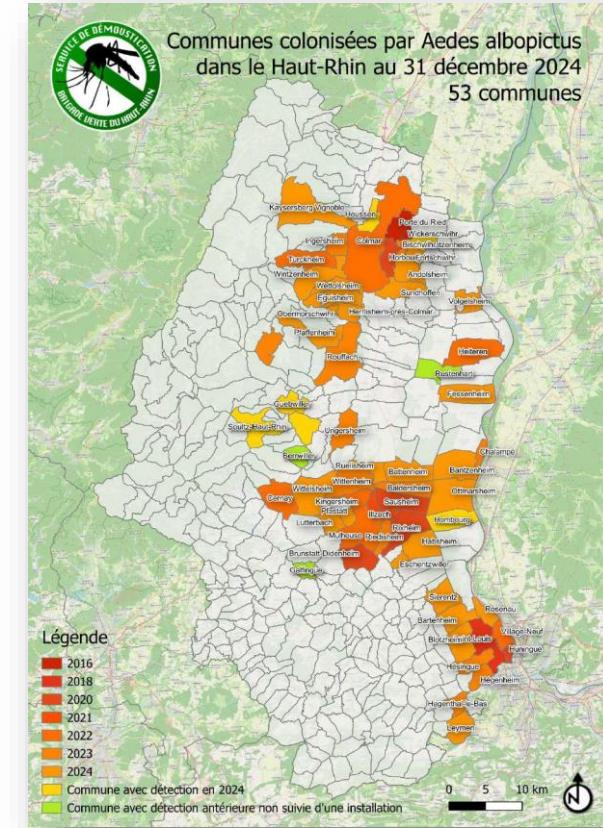
- Le moustique tigre a été détecté pour la première fois en 2015 à **Schiltigheim**.
- **100 communes** du Bas-Rhin sont actuellement colonisées (39 nouvelles communes colonisées en 2024)
- Nouvelles communes colonisées :
 - + 11 en 2022,
 - + 30 en 2023,
 - + 39 en 2024.
- 16 % des communes du département sont colonisées mais cela concerne **63 % de la population**.



Contexte

— Communes colonisées dans le Haut-Rhin (68)

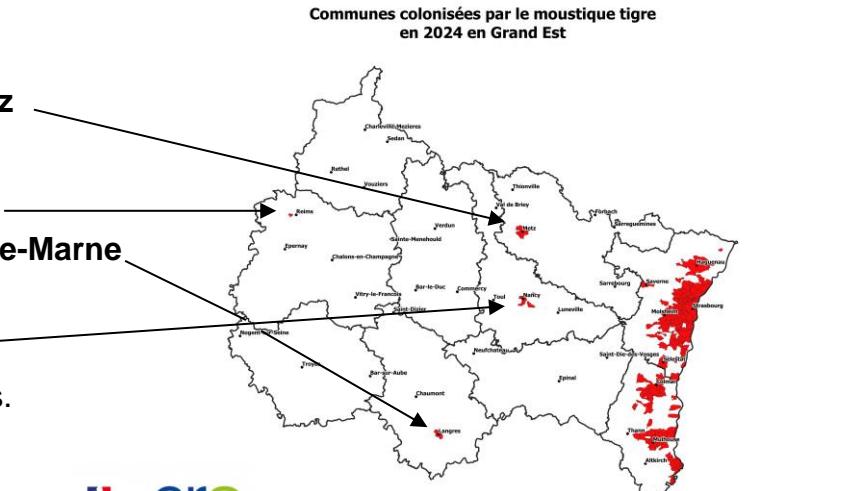
- Le moustique tigre est implanté dans le Haut-Rhin depuis qu'il a été détecté en 2016 à **Porte du Ried** ainsi qu'à **Wickerschwihr**.
- 53 communes** du Haut-Rhin sont actuellement colonisées (26 nouvelles communes colonisées en 2024).
- Nouvelles communes colonisées :
 - + 7 en 2022,
 - + 11 en 2023,
 - + 26 en 2024.
- 14 % des communes du département sont colonisées mais cela concerne **54 % de la population**.



Contexte

— Communes colonisées en Meurthe-et-Moselle (54), en Moselle (57), dans la Marne (51) et la Haute Marne (52)

- En Moselle, le moustique tigre est implanté sur les communes de **Ban-Saint-Martin**, **Metz** et **Montigny-lès-Metz** (colonisation en 2023).
- Le moustique tigre est implanté depuis 2024 dans la **Marne** sur la commune de **Tinqueux** près de Reims et dans la **Haute-Marne** sur la commune de Langres.
- Le moustique tigre est implanté en **Meurthe-et-Moselle** sur **Nancy** ainsi que **4 communes** situées dans les environs. (colonisation en 2021).



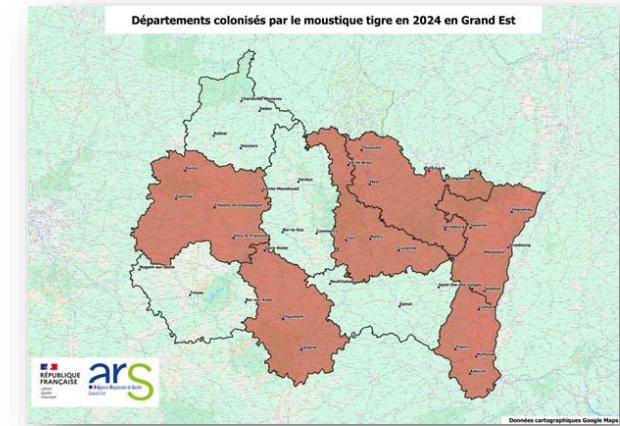
Organisation de la prévention et de la lutte

Réglementation française

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, les ARS sont chargées de mettre en œuvre :
 - la **surveillance** du moustique tigre et l'**intervention** autour des nouvelles détections,
 - les **mesures de contrôle autour des cas humains** de dengue, chikungunya, zika afin de limiter la propagation des maladies.

La surveillance et l'intervention autour des nouvelles détections de moustique tigre sont mises en œuvre sur l'ensemble de la région Grand Est.

Les mesures de contrôle autour des cas humains ne concernent que les départements colonisés (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Marne, Haute-Marne).



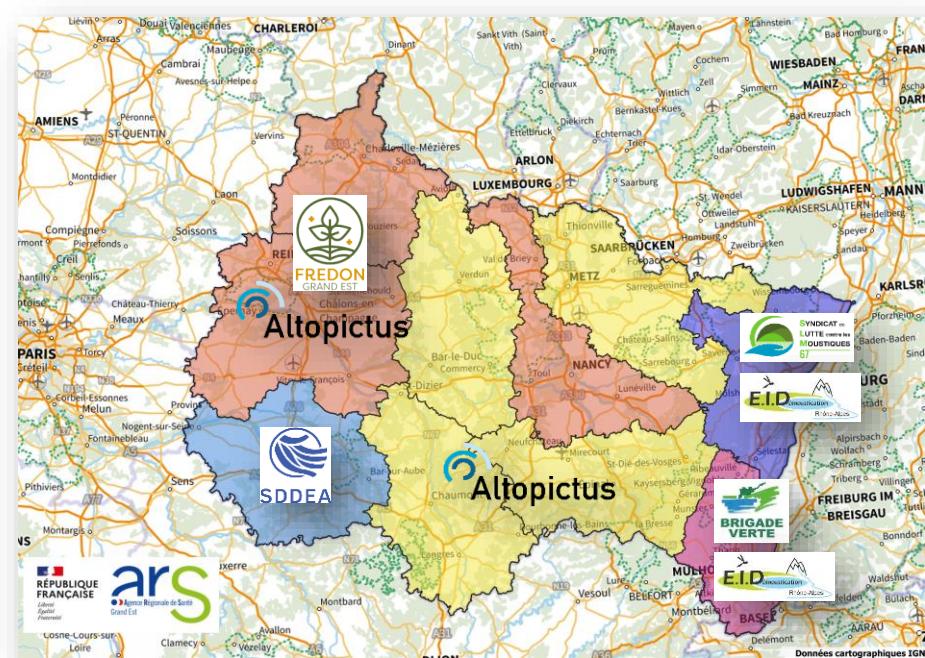
Organisation de la prévention et de la lutte

La surveillance et la lutte anti-vectorielle

- En Grand Est, la surveillance et la lutte sont menées par des opérateurs publics ou privés de démoustication dans le cadre d'un marché public d'une durée de 4 ans.

7 opérateurs de démoustication interviennent sur la région :

- Altopictus (55, 57, 52, 88),
 - Altopictus avec la Fredon Grand Est (08, 51, 54)
 - Brigade Verte avec l'EID Rhône-Alpes (68),
 - SLM 67 avec l'EID Rhône-Alpes (67),
 - SDDEA (10).



Organisation de la prévention et de la lutte

— La surveillance et la LAV

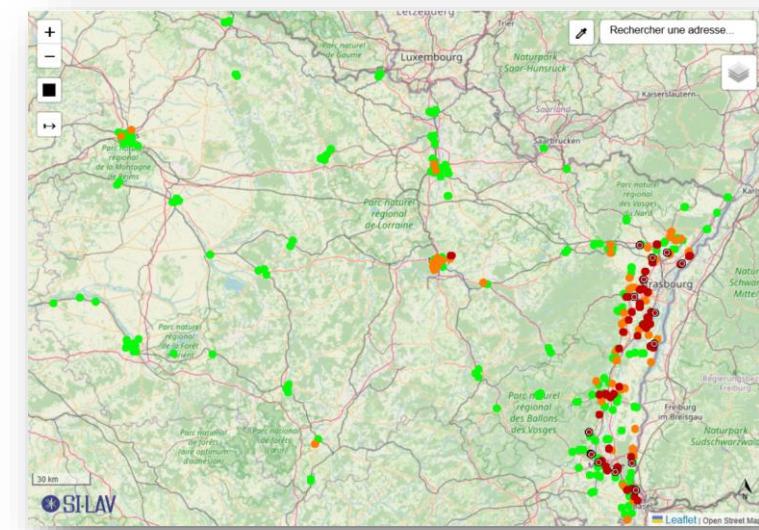
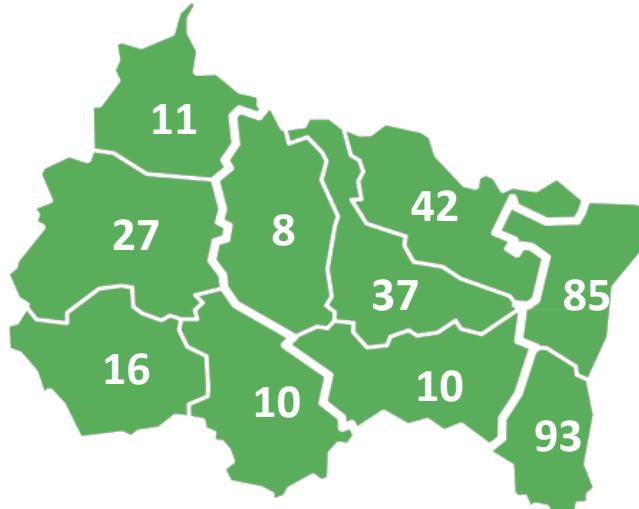
- Le marché public repose sur :
 - 1) La mise en place de pièges pondoirs sur l'ensemble de la région,
 - 2) L'analyse des signalements citoyens de moustiques tigres,
 - 3) L'intervention autour des cas humains de dengue, chikungunya et de zika (enquêtes entomologiques et traitements larvicides et/ou adulticides),
 - 4) La mise en œuvre d'actions de sensibilisation.



Organisation de la prévention et de la lutte

La surveillance et la LAV

- Le réseau de pièges pondoirs : en 2024, **339 pièges** ont été installés au niveau des collectivités les plus peuplées, des sites sensibles et des sites à risque d'importation de moustique.



Organisation de la prévention et de la lutte

— La surveillance et la LAV

- Les signalements citoyens : En 2024, **288 signalements citoyens** (394 signalements en 2023) de moustiques sur des **communes non colonisées** ont été réceptionnés et analysés par les opérateurs de démoustication.



Organisation de la prévention et de la lutte

La surveillance et la LAV

- Des enquêtes entomologiques sont réalisées autour des **signalements suspects ou des pièges pondoirs positifs**.

Lors des enquêtes, les habitants sont sensibilisés et mis à contribution pour aider à la détection et à la lutte contre la prolifération des moustiques et si nécessaire, les gîtes larvaires sont supprimés ou traités à l'aide d'un produit anti-larvaire (BTI).



Organisation de la prévention et de la lutte

— La surveillance et la LAV

- Les cas humains de maladies vectorielles (dengue, chikungunya, zika) :



Il n'y a jamais eu de cas autochtone en région Grand Est.

En 2024, sur les **102 cas humains** importés de dengue qui ont été signalés, 86 résidaient en départements colonisés.

15 cas sur les 102 signalés ont nécessité la mise en œuvre d'enquêtes entomologiques de terrain.

Ces enquêtes sont réalisées dans un rayon de 150 mètres autour des lieux à risque de présence du moustique tigre et qui ont été fréquentés par les cas pendant leur période de virémie.

Elles visent à :

- Détecter la présence du moustique tigre,
- Informer les habitants et mettre en œuvre de mesures de lutte anti-larvaire,
- Identifier les obstacles à la réalisation éventuelle d'opérations de démoustication.



Organisation de la prévention et de la lutte

— La surveillance et la LAV

- Les cas humains de maladies vectorielles (dengue, chikungunya, zika) :



6 des 15 cas enquêtés ont nécessité la mise en œuvre d'opérations de démoustication.

Ainsi, **10 opérations de démoustication** (6 opérations dans le 67 autour de 4 cas et 4 dans le 68 autour de 2 cas) ont été menées afin d'empêcher tout départ d'épidémie (contre 16 en 2023).

Ces traitements sont réalisés en règle générale par pick-up, de nuit, à l'aide d'un produit insecticide autorisé pour cet usage (Aqua K-Othrine, Deltamethrine).

Ils nécessitent l'identification des contraintes de réalisation des traitements (pas de traitement à moins de 50 mètres d'un cours d'eau ou de ruches, vérification de la présence de parcelles en agriculture biologique, etc.) et la réalisation d'une information préalable des riverains (boîtage, etc.).



Organisation de la prévention et de la lutte

— La surveillance et la LAV

- Les cas humains de maladies vectorielles (dengue, chikungunya, zika) :

Parmi les situations déjà rencontrées :

- En 2022, opération à mener à Strasbourg sur une place très fréquentée à toute heure de la journée et de la nuit. Prise d'un arrêté préfectoral pour la fermeture anticipée des bars et discothèques, mobilisation des services de la ville pour nettoyage après traitement du mobilier urbain et des aires de jeux pour enfants, mobilisation des services sociaux pour maraudes et déplacement des personnes sans domicile fixe, etc.,
- En 2024, présence d'un cirque dans le périmètre d'une opération de démoustication. Des pièges à moustiques adultes d'une efficacité moindre ont dû être utilisés en substitution du traitement.



Organisation de la prévention et de la lutte

— Point sur les cas autochtones

Cas autochtone : cas n'ayant pas séjourné en zone de circulation connue des arbovirus dans les 15 jours précédant le début des signes.

Devant un cas autochtone confirmé ou probable, il est nécessaire :

- d'identifier le patient « zéro » importé, dit cas « index », qui est à l'origine de la chaîne de contamination (cas s'étant fait piquer par le moustique ayant infecté par la suite le cas autochtone) et de rechercher d'éventuels autres cas autochtones,
- de faire l'enquête sur les lieux fréquentés pendant la période de contamination et de virémie par le cas autochtone et le cas échéant, le cas « index »,
- de mettre en place des mesures de lutte antivectorielle pour « casser » les chaînes de contamination dans l'ensemble des lieux à risque de transmission.

Organisation de la prévention et de la lutte

— La surveillance et la LAV

- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation,
- À destination des **collectivités** (biologie de l'insecte, surveillance mise en place et pouvoirs de police, rôle et responsabilités du maire),
- À destination des **gestionnaires ou correspondants de sites touristiques ou de points d'entrée** (biologie de l'insecte, surveillance mise en place, etc.),
- À destination des **établissements hospitaliers** (biologie de l'insecte, surveillance mise en place et aide à l'identification des gîtes potentiels).

Organisation de la prévention et de la lutte

Actions d'accompagnement des établissements hospitaliers

- Les ES avec SAU situés dans des quartiers colonisés peuvent bénéficier d'un diagnostic pris en charge financièrement par l'ARS Grand Est,
- Il s'agit d'une part d'un accompagnement visant à identifier les gîtes potentiels autour de l'ES (gîtes larvaires et de repos du moustique), à formuler des recommandations pour éviter le développement des moustiques et à délivrer des conseils pour la protection du public et du personnel contre les piqûres,



Organisation de la prévention et de la lutte

Actions d'accompagnement des établissements hospitaliers

- Ce diagnostic doit également permettre d'établir un protocole d'intervention pour la mise en œuvre éventuelles d'opérations de démoustication autour de l'ES en cas de signalement de cas humains.

Ce protocole vise à identifier des zones d'exclusions (présence de prises d'air sensibles vis-à-vis des traitements par exemple) ou des contraintes spécifiques qu'il est nécessaire d'avoir repéré en amont pour permettre le bon déroulé des opérations (barrières restreignant l'accès à certaines zones, etc.).





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention